

Bruxelles, le 9 mars 2006

La Commission octroie 4 millions d'euros pour renforcer la protection des réfugiés

La Commission européenne a décidé d'accorder 4 millions pour des opérations d'aide humanitaire destinées à soutenir et à améliorer les programmes de protection des réfugiés gérés par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

“Aujourd'hui, l'afflux de réfugiés constitue un défi auquel la communauté internationale n'a encore jamais été confrontée. La protection des réfugiés est au coeur du mandat confié à l'UNHCR et la Commission est déterminée à étayer les travaux de cette agence des Nations unies. Notre objectif est de veiller à ce que les questions relatives à la protection soient dûment prises en compte dans les camps de réfugiés et que les droits de ces derniers soient respectés, conformément à la convention de Genève”, déclare Louis Michel, membre de la Commission chargé du développement et de l'aide humanitaire

Garantir la protection juridique et physique des réfugiés, qui est une responsabilité fondamentale des États, constitue une préoccupation majeure pour l'UNHCR. Les réfugiés rencontrent de plus en plus de problèmes lorsqu'ils demandent à bénéficier de la protection internationale. Le nombre des cas de refoulement augmente, les frontières sont parfois fermées et les tensions croissent entre les réfugiés et la population locale, entraînant parfois des violences.

Si le rôle principal de l'UNHCR, qui consiste à assurer la protection des réfugiés, n'a pas changé au fil des ans, l'évolution de la nature des conflits armés a eu des conséquences sur les mouvements de population, tandis que la répression politique et les violations des droits de l'homme se poursuivent. Au début de 2005, quelque 19,1 millions de personnes au total relevaient du mandat de l'UNHCR, dont 9,2 millions ayant le statut de réfugiés.

Ces dernières années, la Commission a financé les mesures de protection mises en oeuvre par l'UNHCR au titre du 'financement thématique'. L'agence des Nations unies a réalisé des progrès considérables quant à la protection et au recensement des réfugiés, grâce à l'élaboration de nouveaux programmes. Parmi ceux-ci on peut citer le projet *Profile*, portant sur un système moderne de recensement des réfugiés, le projet *Urgence*, relatif au déploiement d'urgence d'un personnel de protection qualifié et, de façon plus générale, la modernisation des mécanismes de préparation et de réponse aux urgences. La capacité de réaction de l'UNHCR aux situations d'urgence se développe étant donné que cette agence est maintenant également chargée d'aider les personnes déplacées à l'intérieur des pays. Bien que ces personnes ne soient pas considérées comme des réfugiés puisqu'elles n'ont pas franchi de frontières internationales, elles rencontrent des problèmes très similaires.

Cette dernière décision de financement permettra à la Commission de continuer à contribuer au programme de préparation et de réponse de l'UNHCR aux urgences en lui donnant la capacité de subvenir aux besoins urgents d'au moins 500 000 personnes.